

## FICHE 2 - LES DEPENSES PUBLIQUES

Dans toute dépense, il y a toujours deux éléments. Le plus visible est sans conteste le montant : il correspond à la somme dépensée. Mais derrière le montant, il y a toujours un objet : ce pour quoi une certaine somme a été dépensée.

### I - LE MONTANT DES DEPENSES

#### A - LE MONTANT ACTUEL

##### a) Les dépenses de l'Etat

Ce montant est considérable. Le projet de loi de finances pour 2010 prévoit et autorise 285,2 milliards d'euros (Mds) en dépenses pour le budget général, contre 278,5 prévus initialement en 2009, mais après l'adoption de deux lois de finances rectificatives, ce montant s'est élevé à 289,6 Mds. Si l'on ajoute les prélèvements sur recettes à destination des collectivités territoriales et de l'Union européenne, ainsi que les affectations de recettes à d'autres acteurs publics que l'État, on arrive à 387,9 en 2010 contre 363,3 en 2009.

##### b) Les autres dépenses publiques

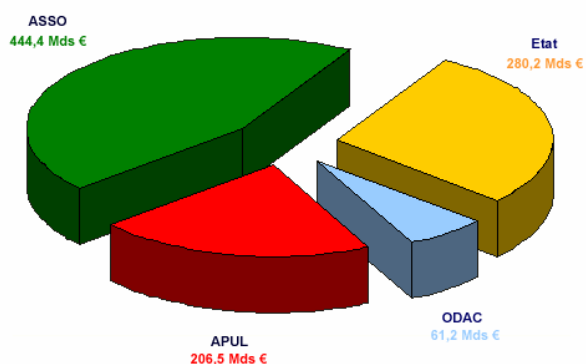
Mais les dépenses publiques, ce sont aussi celles du secteur public local (collectivités territoriales plus les établissements publics locaux) c'est-à-dire plus 200 milliards d'euros (10 % du PIB), Ce sont aussi celles des organismes de Sécurité sociale, à savoir 442,2 milliards d'euros en 2009 (21,5 %) du PIB).

## Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2009

Ensemble des régimes obligatoires de base						
	(en milliards d'euros)					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Maladie</b>						
Recettes	167,6	175,4	183,0	189,8	197,8	206,3
Dépenses	172,7	179,4	185,6	192,0	198,9	206,1
Solde	-5,0	-3,9	-2,6	-2,3	-1,2	0,2
<b>AT/MP</b>						
Recettes	11,7	12,6	13,1	13,7	14,3	15,0
Dépenses	12,0	12,2	13,0	13,2	13,5	13,8
Solde	-0,4	0,4	0,1	0,5	0,8	1,2
<b>Famille</b>						
Recettes	55,1	57,3	59,1	61,6	64,2	66,9
Dépenses	54,9	56,9	59,3	61,5	63,5	65,2
Solde	0,2	0,5	-0,2	0,2	0,7	1,7
<b>Vieillesse</b>						
Recettes	169,0	175,7	183,3	192,9	202,5	210,1
Dépenses	172,9	181,2	190,3	198,6	206,8	214,9
Solde	-3,9	-5,6	-7,0	-5,7	-4,3	-4,8
<b>Toutes branches consolidées</b>						
Recettes	398,3	415,6	432,6	451,7	472,3	491,6
Dépenses	407,4	424,3	442,2	459,1	476,3	493,3
Solde	-9,1	-8,7	-9,6	-7,3	-4,0	-1,7

Au total, les dépenses publiques devraient représenter en 2010, 53 % du PIB.

Les dépenses des administrations publiques en 2007  
(source INSEE)



ODAC : organismes divers d'administration centrale  
APUL : administrations publiques locales  
ASSO : administrations de sécurité sociale

## B - L'EVOLUTION DU MONTANT

Ce montant n'a cessé d'augmenter, vérifiant ainsi la loi de Wagner selon laquelle les dépenses publiques auraient tendance à croître naturellement.

### a) En valeur absolue

En 1828, le budget de l'Etat dépassait le milliard de francs, il doublait en 1860 pour atteindre les 5 milliards à la veille de la Première Guerre. Mais c'est entre les deux guerres que l'écart va grandir : il passera de 50 milliards en 1930 à 100 milliards en 1949. Ensuite la progression sera vertigineuse puisque l'on frôlera les 5000 milliards en 1957. Sous la V<sup>e</sup> (et en nouveaux francs), on débutera avec 50 milliards puis on passera à 100 milliards en 1963, 1000 milliards en 1985.

Mais tous ces chiffres doivent être relativisés.

### b) En valeur relative

La France de la Restauration n'a pas grand-chose à voir avec celle de la V<sup>e</sup> République : le franc Poincaré et le franc Pinay ne sont pas comparables. Il faut donc donner les ordres de grandeur des dépenses publiques par rapport à la richesse du pays.

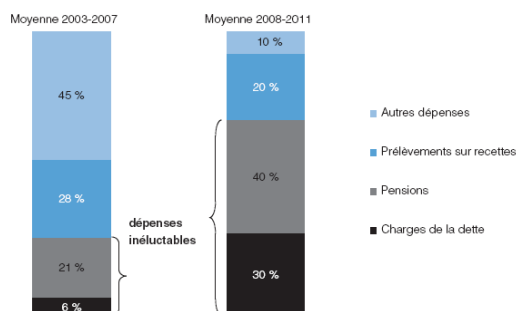
Ainsi, entre 1828 et 1914, l'ensemble des dépenses publiques représentait 12 % du PIB. Entre les deux guerres elles doubleront et passeront à 26,8 % en 1938. Au lendemain de la Deuxième Guerre, la progression sera impressionnante puisqu'en 1947, elles atteindront 40,8 %. Il est vrai que la Sécurité sociale venait d'être créée. Enfin, les 50% du PIB seront frôlés en 1985 pour être dépassés depuis.

### Évolution moyenne des dépenses publiques 1998-2012

(à champ courant, en comptabilité nationale)

	1998-2007	2008-2012
<b>Croissance de la dépense publique (en volume)</b>	<b>2 1/4</b>	<b>1</b>
Croissance de la dépense État + ODAC	1	0
Croissance de la dépense collectivités locales	4 1/4	1 1/4
Croissance de la dépense administration de sécurité sociale	2 3/4	1 3/4

### Décomposition de l'évolution annuelle des dépenses de l'État



## II - LA STRUCTURE DES DEPENSES

Si l'on veut analyser plus précisément la structure des dépenses budgétaires, il faut le faire d'un point de vue administratif et d'un point de vue financier.

### A - LE POINT DE VUE ADMINISTRATIF

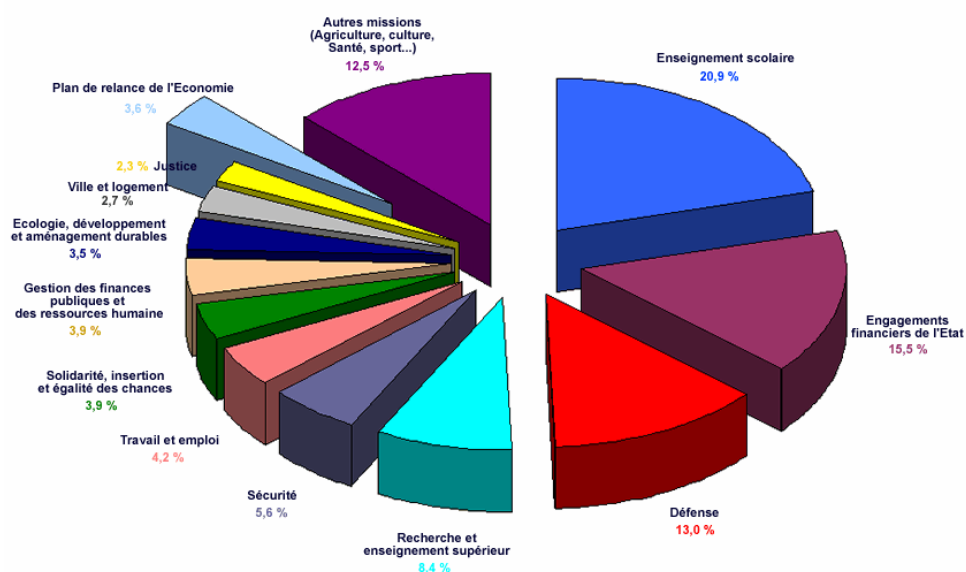
Les dépenses ont été pendant longtemps présentées par ministère. Ce point de vue organique est abandonné dans le cadre de la LOLF. Le budget général est désormais structuré en trois niveaux :

- **32 missions** correspondant aux grandes politiques publiques de l'État. La mission regroupe des programmes. Elle peut être ministérielle ou interministérielle. Elle est créée à l'initiative du gouvernement. Le Parlement vote le budget par mission.

Il peut modifier la répartition des dépenses entre les programmes au sein d'une même mission.

- **130 programmes** représentant le cadre de mise en œuvre des politiques publiques. Au sein d'une mission, chaque programme relève d'un seul ministère. Il correspond à un ensemble cohérent d'actions. Il constitue une enveloppe globale et limitative de crédits. Il est confié à un responsable de programme désigné par le ministre concerné. Ils sont 80. Au sein d'un programme, les gestionnaires peuvent modifier la répartition des crédits. A chaque programme sont associés des objectifs précis ainsi que les résultats attendus.

- **596 actions** précisant à quoi sont destinés les crédits. Découpage indicatif du programme, l'action apporte des précisions sur l'utilisation prévue des crédits.



Les principales missions

## **B - LE POINT DE VUE FINANCIER**

La loi organique reprend une présentation en sept titres, qu'énonce l'article 5, mais leur contenu n'est plus tout à fait le même.

- TITRE 1 : Les dotations des pouvoirs publics
- TITRE 2 : Les dépenses de personnel  
Selon le II du même article elles se répartissent trois parties :
  - les rémunérations d'activité
  - les cotisations et contributions sociales
  - les prestations sociales et allocations diverses.
- TITRE 3 : Les dépenses de fonctionnement qui comprennent
  - les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel
  - les subventions pour charges de service public.
- TITRE 4 : Les charges de la dette de l'Etat, c'est-à-dire :
  - les intérêts de la dette financière négociable
  - les intérêts de la dette financière non négociable ; les charges financières diverses.
- TITRE 5 : Les dépenses d'investissement
  - les dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat
  - les dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat
- TITRE 6 : Les dépenses d'intervention. Elles se répartissent en plusieurs parties :
  - les transferts aux ménages
  - les transferts aux entreprises
  - les transferts aux collectivités territoriales
  - les transferts aux autres collectivités
  - les appels en garantie.
- TITRE 7 : Les dépenses d'opérations financières :
  - les prêts et avances
  - les dotations en fonds propres
  - les dépenses de participations financières.

